



## **CIRCULAIRE – INSCRIPTION A LA CANTINE**

### **POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

La rentrée scolaire étant le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, les parents désirant bénéficier du service de la cantine pour leur(s) enfant(s) doivent l'inscrire à la mairie (en précisant s'il vient tous les jours ou occasionnellement). Cette inscription ne sera définitive que lorsque les parents auront approuvé et signé le règlement intérieur de la cantine.

L'inscription devra être signée et rapportée à la mairie **avant le 19 août 2022 impérativement.**

#### **Fonctionnement de la cantine : 2 services**

- 1<sup>er</sup> service de 12 h à 12 h 45
- 2<sup>ème</sup> service de 13 h à 13 h 35

#### **SERVIETTE DE TABLE :**

Les parents devront fournir une serviette de table aux enfants, style bavoir avec élastique pour les enfants de maternelle. Elles seront apportées chaque lundi à la cantine. Le nettoyage sera à la charge des parents chaque vendredi.

Les serviettes doivent être marquées obligatoirement au nom de l'enfant.

#### **Boîte de Mouchoirs**

Il est demandé à chaque famille d'apporter une boîte de mouchoirs à la rentrée à la cantine.

#### **ABSENCES ou renseignements**

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les familles dont les enfants mangent régulièrement à la cantine préviennent la cantinière de leur absence exceptionnelle la semaine qui précède celle-ci.

Pour une absence non signalée avant 10 h 30 le repas sera payé.

De la même façon, il est souhaitable que les familles dont les enfants ne mangent pas régulièrement, informent la cantinière de leur présence exceptionnelle au cours de la semaine précédente.

#### **Médicaments :**

Le personnel de la cantine n'est pas autorisé à donner de médicaments. En revanche, les parents peuvent personnellement venir administrer un médicament à leurs enfants à condition de le signaler à la responsable de la cantine.

#### **Allergies alimentaires :**

A signaler à la mairie à l'inscription.

#### **Tarifs :**

***Le tarif des repas est de 3,25 Euros.***

Pour les enfants ayant des allergies à la nourriture dont les parents fournissent les repas complets, il est demandé un ticket repas par semaine (4 repas).

### **Important**

Veillez acheter régulièrement les tickets de cantine. Des retards importants de paiement sont constatés : en cas de difficultés, il suffit de solliciter un rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

### **Mentions légales**

Les données personnelles de votre famille sont traitées par la commune d'Azay-sur-Thouet pour l'inscription de votre enfant (ou vos enfants) au service de restauration scolaire. Ces données incluent potentiellement des données de santé : allergies...Ces données sont conservées au maximum 2 ans après la dernière inscription.

Pour exercer vos droits ou obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@cc-parthenay-gatine.fr](mailto:dpo@cc-parthenay-gatine.fr) ou à l'adresse postale : Mairie d'AZAY-SUR-THOUET, 2 Rue de la Filature, 79130 AZAY-SUR-THOUET.

Si vous considérez que l'utilisation de ces données est abusive, vous pouvez porter réclamation auprès de la CNIL via son site internet (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Le Maire,  
Jean-Michel RENAULT

